



LA MAIRE

MAIRIE LE COUDRAY-MONTCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2023

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret d'application n° 2021-1311,
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT,*

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal sont les suivantes :

N°2023-05	RENONCIATION A L'USAGE DU DROIT DE PREEMPTION POUR L'ACQUISITION DE LA FERME SITUEE AU 1 AVENUE CHARLES DE GAULLE ADOPTE LE 10 FEVRIER 2022	Approuvée
N°2023-06	RÉTROCESSION DE VOIRIE : PARCELLES AB N°290 ET C N°492, FORMANT UNE PARTIE DE LA RUE PANHARD	Approuvée
N°2023-07	CREATION D'UNE RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE	Approuvée
N°2023-08	RETRAIT DE LA COMMUNE D'OLLAINVILLE DU SIARCE	Approuvée
N°2023-09	CESSION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ISEKI MODELE SXG19	Approuvée
N°2023-10	PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS	Approuvée
N°2023-11	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée
N°2023-12	NOUVELLE REGLEMENTATION DES FESTIVITES COMMUNALES	Approuvée
N°2023-13	CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN - DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS A COMPTER DE 2023	Approuvée
N°2023-14	DON A L'AFM TELETHON	Approuvée

Madame Aurélie GROS

Maire du Coudray-Montceaux

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère régionale d'Ile-de-France